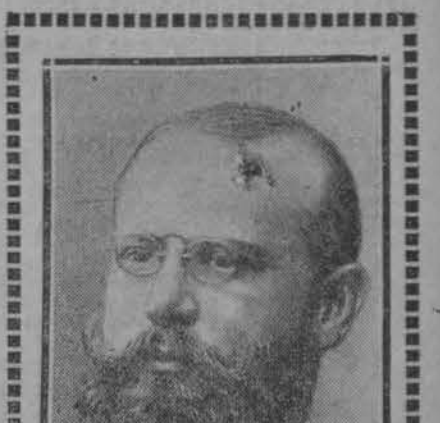




Fernand LECONTE

Le "Sou du Franc"

L'intensité de la bataille des changes, les bonds de la livre, les convulsions du franc marquent, aux yeux des plus optimistes, la nécessité impérieuse et urgente d'assainir à tout prix nos finances.

Il est nécessaire de prendre, sans perdre une minute, des mesures radicales, définitives et qui bouleversent tout l'absurde système fiscal actuel.

Une mesure, une seule, doit être appliquée, celle de la rénovation totale de nos finances.

Un principe absolu s'impose : celui de l'égalité fiscale.

Le projet dit du "Sou du franc", — dont l'idée a été lancée, dans la presse française, par le professeur Jean-Louis Faure, et dont Paris-Soir publie par ailleurs la mise au point pratique que j'ai élaborée — réalise indubitablement l'égalité fiscale parfaite.

Ce projet tient compte des intérêts de tous et sans distinction de classes.

Nos ancêtres de 1789 ont décrété que tous les Français devaient être égaux devant l'impôt, comme ils le sont devant la loi.

Or, il résulte des déclarations fournies à la Chambre des députés, le 24 décembre 1923, par M. Deyris, que, pour 1924, 368.000 Français ont déclaré un revenu supérieur à 20.000 francs, 42.000 industriels ou commerçants, un bénéfice égal ou supérieur à 50.000 fr.

Vingt mille agriculteurs seulement sont taxés pour un total de 143.000.000 de francs, sur un chiffre global de 2 milliards et quart que comporte l'assiette.

Quant aux professions libérales (grands avocats, médecins, chirurgiens, peintres, sculpteurs, littérateurs, etc.) les déclarations totales pour la France atteignent à peine 175.000.000 de francs.

Dix mille contribuables français paient leurs impôts sur la base d'un revenu supérieur à 200.000 francs.

Paris, à lui seul, paie plus du tiers, presque la moitié, des contributions énoncées ci-dessus.

Personne, en France, ne pourra jamais croire à la sincérité de ces chiffres.

Cette situation est, à la fois, ridicule, intolérable et scandaleuse. Que devient en tout cela le grand principe d'égalité de tous les Français devant l'impôt ?

Nous savons tous faire savoir nos droits quand il le faut, mais nous ne parlons jamais de nos devoirs quand il est nécessaire.

C'est dans cette égalité fiscale que nous trouvons la possibilité du rétablissement final de nos finances nationales.

Ajoutons, pour mémoire, qu'il y a, en France, 3.000.000 d'étrangers sédentaires et 3.000.000 d'étrangers nomades qui vivent plus ou moins fastueusement chez nous.

Ces étrangers seraient astreints, obligatoirement, à la même discipline financière, à laquelle tous les Français sont assujettis.

Si nous prenons en considération que notre budget annuel comporte, pour 1928, une dépense de 36 milliards de francs, le seul fait d'imposer l'étranger sur la même base que le Français, correspondra à une récupération qui ne doit pas être inférieure annuellement à 5 milliards de francs.

Le "Sou du franc", appliqué à l'élément français, doit produire une moyenne mensuelle de plus de 4 milliards de francs, disons, au bas mot, 48 milliards pour l'année.

Ces chiffres sont basés, non pas sur des probabilités, mais sur les chiffres réels qui résultent des statistiques émanant des autorités les plus hautement autorisées.

Sans entrer en cette place dans le détail du projet du "Sou du franc" nous dirons qu'il supprime (ou suspend, au besoin provisoirement) à la base, tous les impôts actuels, sauf celui sur les successions, impôt dont des modalités nouvelles devraient, d'ailleurs, être établies ultérieurement.

Le projet du "Sou du franc" favorise les familles nombreuses, en ce sens qu'il leur réserve de substantielles indemnités progressives.

Les nécessiteux, eux-mêmes, recevront de larges subventions, soit en espèces, soit en nature.

Le contribuable lui-même sera récompensé dans son effort financier :

1° au moyen d'une loterie ;
2° par un remboursement en rente amortissable, dotée d'un intérêt modique.

L'application du projet du "Sou du franc", dont l'idée est parfaitement réalisable, permettra à tous les capitaux passés à l'étranger ou transformés en devises étrangères, de réintégrer immédiatement les banques françaises.

Le jour même de l'application du projet, ces capitaux et ces devises se transformeront en francs français, d'où amélioration immédiate du change.

Les capitaux étrangers seront, eux-mêmes, encouragés à venir se mettre à l'abri sous le pavillon français, l'impôt fiscal ayant automatiquement pris fin.

Pour figurer ce tableau de la situation intérieure, largement esquisse, nous dirons que le principe d'égalité fiscale trouvera son application dans le "Sou du franc", car il fait cesser la lutte des classes et n'impose jamais les personnes, mais les choses.

Chacun doit, en vertu de ce principe, payer sur sa dépense et proportionnellement à sa dépense et non sur son salaire ou son revenu.

C'est dans l'application des directives largement esquissées dans les lignes qui précèdent que se trouvera, et là seulement, la redémption du franc français.

Fernand LECONTE.

La "Grande Pénitence..." Pour redresser le franc le Conseil des Ministres ce matin a pris d'importantes décisions

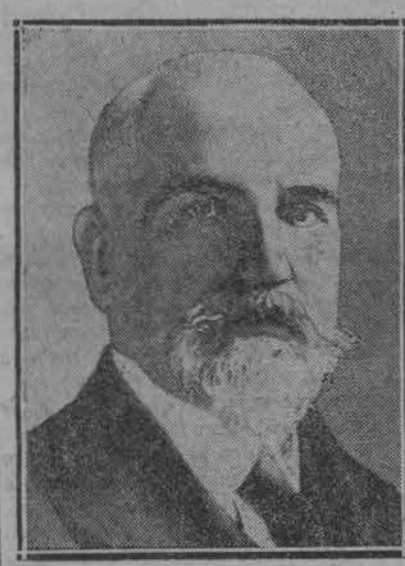
Un programme de limitation des exportations et de restriction de la consommation va être établi

M. Joseph Caillaux nous avait, plus particulièrement à l'égard du marché des changes, le Gouvernement s'est résolu à des mesures qui lui ont paru commandées par les circonstances et qui inaugurent une politique formelle de restrictions.

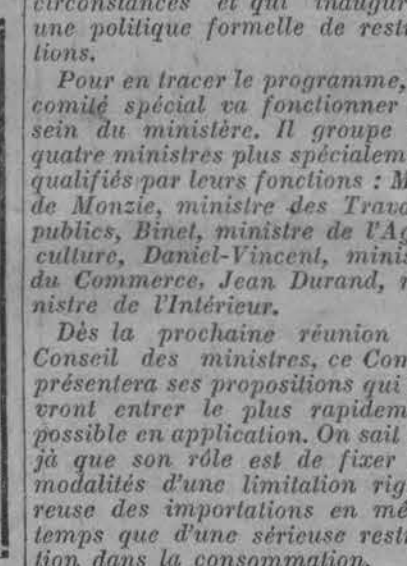
Pour en tracer le programme, un comité spécial va fonctionner au sein du ministère. Il groupe les quatre ministres plus spécialement qualifiés par leurs fonctions : MM. de Monzie, ministre des Travaux publics, Binet, ministre de l'Agriculture, Daniel-Vincent, ministre du Commerce, Jean Durand, ministre de l'Intérieur.

Dès la prochaine réunion du Conseil des ministres, ce Comité présentera ses propositions qui devront entrer le plus rapidement possible en application. On sait déjà que son rôle est de fixer les modalités d'une limitation rigoureuse des importations en même temps que d'une sérieuse restriction dans la consommation.

Le bruit avait couru depuis hier que le Gouvernement, s'inspirant d'une suggestion du Comité des Experts, était décidé à utiliser l'encaisse métallique de la Banque de France. A nouveau, le ministre des Finances a tenu à préciser, par des déclarations sans ré-



M. JEAN DURAND



M. FRANÇOIS BINET



Charles LUSSEY.

"On ne touchera pas à l'encaisse de la Banque de France" déclare M. Raoul Péret

réunion où il semble bien qu'aucune décision capitale n'ait pu être prise.

M. Briand a dit que le Conseil n'était autre que le Conseil qui aurait dû se tenir mardi prochain et qu'il avait eu lieu aujourd'hui parce qu'il était obligé de partir ce soir pour Genève.

Néanmoins, a-t-il ajouté, nous avons examiné très sérieusement le programme de restrictions à l'importation qui me paraît absolument nécessaire et qui sera bientôt appliqué.

De son côté, M. Raoul Péret, ministre des Finances, interrogé sur les bruits qui couraient relativement à l'utilisation de l'encaisse métallique de la Banque de France, s'est indigné qu'on ait pu faire courir des bruits mal fondés et capables d'inquiéter l'opinion publique.

— L. n'est pas question, a-t-il dit, de toucher à l'encaisse-or de la Banque.

Par ailleurs, le ministre des Finances a déclaré qu'il allait hâter les travaux relatifs au projet d'assainissement dont il n'a pas voulu fixer la date de dépôt, mais qui ne tardera pas à être connu.

— Ce projet, a-t-il dit, sera certainement déposé avant le projet de budget. Il faut, a ajouté le ministre, laisser travailler le Comité des Experts qui semble dans les meilleures dispositions.



M. DE MONZIE



M. DANIEL-VINCENT



M. RAUL PÉRET

UNE VASTE ENQUÊTE DE PARIS-SOIR La misère des professions libérales

Les réponses de MM. Michel Corday, Louis Vuillemin et Francis Jourdain

Résolument pessimiste, et pessimiste clairvoyant, l'auteur des Hauts Fourneaux, des Demi-Fous, des...
Michel Corday
dénonce, dans la misère des professions libérales, une des conséquences de la guerre.

A mon sens, il n'y a lieu d'agiter une pénible question que dans deux cas :

1° Si on peut y apporter un remède ;
2° Si on peut en tirer une leçon.

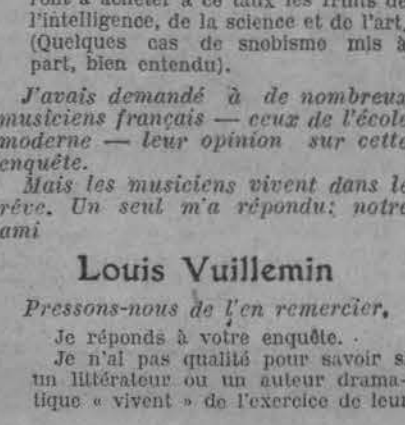
Interrogé sur la décadence des professions libérales, je continuerais donc de répondre :

1° Elle m'apparaît sans remède ;
2° Un enseignement s'en dégage. Elle est une conséquence de la guerre moderne, de la guerre inédite jusqu'en 1914, de la guerre entre nations mobilisées. L'après-guerre a fait venir la misère à la surface des êtres, comme des épidémies font venir le sang à la peau. Un demi-million de rhébumidiens nourrissons un mépris total de l'intelligence.

(1) Voir Paris-Soir des 10, 12, 14, 19, 20, 21, 23 mai, 1er et 3 juin.



M. MICHEL CORDAY



M. LOUIS VUILLEMIN

L'Angleterre et la Turquie ont signé, à minuit, leur accord sur Mossoul

L'accord anglo-turc de Mossoul a été signé la nuit dernière à Angora. Cette nouvelle n'était pas une surprise, parce qu'on savait, depuis plusieurs jours, que les négociations entre l'ambassadeur britannique Ronald Lindsay et le ministre des Affaires étrangères turc Tewfik Rouchdi touchaient à leur fin.

Cette affaire datait de loin. Lorsque la Turquie, après sa victoire sur la Grèce, avait obtenu qu'on substituât la paix de Lausanne à la paix de Sèvres, la querelle kurde avait subsisté. La Turquie et l'Angleterre se disputaient le Kurdistan, parce que cette contrée, dont la position stratégique était importante, recelait, de plus, d'abondants gisements pétroliers. On avait cru qu'elles s'entendraient par voie de négociations directes ; il n'en fut rien. Le litige fut alors déferé au Conseil de Genève, bien que la Turquie n'adhérât pas à la S.D.N.

Le Conseil, après avoir provoqué une enquête sur place, décida que le Kurdistan serait annexé à l'Irak, placé sous le mandat britannique, si le Royaume-Uni consentait à proroger de vingt-cinq ans ce mandat. Le cabinet de Londres ayant accepté, le Conseil, dans une autre session, prononça le rattachement du Kurdistan à l'Irak. Mais la Turquie repudia la sentence.

On pouvait craindre une guerre : cinquante mille Turcs étaient mobilisés à la frontière de l'Anatolie, et l'Angleterre, de son côté, s'acharnait avec l'Italie pour obtenir le concours éventuel de cette puissance en



TEWFIK BEY ROUCHDI



M. RAUL PÉRET

DANS UNE BOUCHERIE Deux époux se battent la femme est blessée

Un drame rapide s'est déroulé, la nuit dernière, dans le 18^e arrondissement.

Au numéro 6 de la rue Léon se trouve installée une boucherie exploitée par les époux Magnier, le mari âgé de 37 ans, la femme, née Hélène Roland, âgée de 36 ans.

Dans l'appartement des Magnier, situé juste au-dessus de la boutique, de fréquentes disputes éclataient, la plupart du temps pour des motifs futiles, chacun des conjoints étant d'une nervosité extrême l'un à l'égard de l'autre. Une paire de chaussures mal raccommodées, ou pas raccommodées du tout, une houpette défilée sur la toilette de madame, et les reproches fusaient, éclatant et se répétant avec des échos d'alentour.

La nuit dernière, une discussion nouvelle s'éleva, à propos d'une erreur de caisse. Après un échange de propos agressifs, ce furent les menaces ; puis les époux en vinrent aux mains.

— Arrêtez-moi, dit-il, ou tout à coup Mme Magnier. Eh bien ! attends... Folle de rage, la bouchère avait saisi un rasoir et se précipita sur son mari. Magnier, craignant pour sa vie — c'est du moins, l'excuse qu'il présente à cette heure — ouvrit précipitamment le tiroir de la table de nuit, s'empara du revolver qui s'y trouvait, et, à trois reprises, il feu sur sa femme qui, atteinte à la joue droite et à la gorge, s'évanouit.

Le meurtrier accompli, Magnier, complètement prosterné, se traîna jusqu'au commissariat de la Chapelle, où il se constitua prisonnier.

Il est bien entendu que pour obtenir de semblables résultats, il faut, d'une part, un appareil photographique spécial muni d'un objectif composé de plusieurs lentilles et, d'autre part, que l'aviateur teigne une très grande hauteur, au minimum huit mille mètres.

Toutefois si, comme on le pense, ces expériences sont menées à bonne fin, il deviendrait relativement facile de prendre une vue de New-York en se trouvant à Washington ou bien encore de saisir au vol Boston tout en étant à New-York.

lui a assigné le Conseil de Genève : toutefois la Turquie obtient une rectification de frontière et, ce qui lui importe sans doute davantage, des concessions économiques substantielles, une participation au pétrole de Mossoul, un prêt en livres sterling et un pacte de sécurité.

A CHARONNE

On a arrêté l'assassin de la veuve Allain

« Elle m'a traité de voleur, dit-il, alors je l'ai tuée »

On a découvert, hier, vers midi, dans la chambre qu'elle occupait, 95, rue de Charonne, le cadavre de la veuve Allain, âgée de 52 ans. Le corps, et particulièrement la face, était dans un état de décomposition fort avancée encore que la mort ne remontât qu'à 36 heures.

Après les constatations d'usage, M. Gaultier, commissaire de police du quartier Sainte-Marguerite, avait fait enlever le cadavre et condamner la porte de la chambre à l'aide d'un cadenas. Le cadavre de l'immeuble ne fut pas peu étonné, ce matin, en remarquant que le cadenas avait été forcé. Il fit prévenir M. Canitrot, qui, enlevé l'assassin, un nommé Palvepert Etienne, endormi dans la chambre de sa victime, en dépit de l'odeur infecte qui régnait et du sang qui maculait les draps.

L'assassin, âgé de 48 ans, qui exerce à ses moments perdus le métier de menuisier et qui n'a pas de domicile très fixe, a fait les déclarations suivantes :

— Il y a trois jours, j'étais monté me coucher dans la chambre de ma maîtresse. Elle m'assailait par une bordée d'injures, me traitant d'ivrogne, de paresseux. Comme elle me traitait de voleur, je l'ai saisie à la gorge et j'ai serré. En revenant, la nuit suivante avec un litre de vin rouge, je m'aperçus qu'elle était morte. Je ne croyais pas l'avoir serrée si fort. Alors, j'ai bu le vin, j'ai recouvert le cadavre d'un drap, et puis je suis parti. Je suis revenu ensuite. Le cadavre n'était plus là, et, comme j'étais très las, je me suis étendu dans le lit où vous m'avez trouvé.

Une voisine, Mme de Chevert, témoigne qu'elle a entendu, la nuit du crime, une discussion entre les deux amants et Palvepert aurait crié : « Si tu me traites de voleur, je te serre le « kiki ».

Le meurtrier a été envoyé au Dépôt.

Le feu au central téléphonique d'Auteuil

Par suite d'un court-circuit, un commencement d'incendie s'est déclaré ce matin au central téléphonique d'Auteuil, 21, rue Jamin.

Trois casernes de pompiers ont été alertées ; le feu a été éteint après vingt minutes d'efforts. Il n'y a eu aucun accident de personne ; les dégâts sont évalués à 2.000 francs environ.

A Chantilly Le Prix de Diane

La grande saison de Paris est commencée, car aujourd'hui se court le prix de Diane, sur l'hippodrome de Chantilly, la première de nos grandes épreuves hippiques qui clôture le Grand Prix de Paris.

Déjà, dès le matin, la Compagnie du Nord, habituée aux grands mouvements de foules, connaît l'affluence des sportifs, de ces hommes désintéressés qui s'occupent de l'amélioration équine et ses trains défilent en emmenant vers la ville hâtant et duels les hommes. Parisiens qui vont risquer leur chance et savoir cet après-midi — qui sera le plus fort — parmi les cracks engagés. Ces cracks sont d'ailleurs des juments, mais cela ne retire rien à la beauté de l'épreuve. Le soleil se cache. Le ciel est gris, mais chacun sait que le temps maussade ne lui jamais secouer les amateurs de belles épreuves.

Puis les fines cravaches anglaises, montées de Sotil, l'intérêt de la grande épreuve, demeure entier et nos poitrines vont lutter pour la gloire du sport, pour leurs propriétaires et pour la foule, la bonne foule qui sait que dans les grandes courses elle en a toujours pour son argent.

Dans notre 3^{ème} ÉDITION
Lire en quatrième page :

Les résultats sportifs de la journée

Un progrès considérable dans la photographie aérienne

On pourrait photographier une ville à plusieurs centaines de kilomètres

LES HORREURS DES POGROMES par OCTAVE MIRBEAU

APÉRITIFS ET FRAUDEURS M. E. Barthe député de l'Hérault nous écrit...

Monsieur le Directeur,

Le journal Paris-Soir a publié des articles relatifs à la circulation et à la vente de boissons effectrées en Belgique par la maison Martini-Rossi. A cette occasion vous avez, à plusieurs reprises, cité mon nom.

Je vous serais obligé de dire que je suis entièrement étranger à cette polémique.

La Commission des Boissons de la Chambre, à la suite de protestations venues de la Belgique et de France, a ouvert une enquête. Communication a été faite, devant elle, par M. Roux, directeur général du ministère de l'Agriculture, du rapport établi par un de ses collaborateurs. La Commission a alors convoqué et entendu les directeurs des services des ministères de l'Agriculture et des Finances intéressés à la question. Elle a jugé que les faits signalés portaient un réel préjudice à la viticulture française et algérienne ; aussi, a-t-elle demandé que l'on mette fin à des pratiques abusives, de même que, un an auparavant, elle avait fait incorporer dans la loi de Finances un

On fait l'effet d'un vieux « schnock » quand on rabâche des souvenirs d'autrefois. Pourtant je voudrais évoquer ici le temps de ce qu'on appelait « la petite reine », le temps où la bicyclette faisait la conquête de la France. Temps lointain où les dames avaient des culottes de zouave, des manches à gigot et des chapeaux canotiers ! Temps lointain où les messieurs élégants faisaient leur périple au Bois, montés sur l'insupportable qui étincelait parmi les équipages et qui donnait si délicieusement l'impression qu'on avait des ailes...

C'est en ce temps-là, en 1898, que le jeune Leconte fut champion cycliste de France pour les 100 kilomètres sur route.

Rideau. C'est la fin du prologue.

Aujourd'hui, M. F. Leconte, après avoir été reçu premier au concours du Crédit Foncier, après s'être occupé de Bourse, de coulisse, de banque, est devenu un économiste et un financier.

Mais je ne garderais de dire qu'après avoir roulé lui-même, il roule à présent les autres. Cette transition, digne de quelques hommes d'affaires, n'est pas du tout convenable à M. F. Leconte. Il a fait des fortunes, au contraire. Songez donc que sa banque a introduit en France les premiers titres de caoutchouc et a financé, en 1909, la Société Franco-Néerlandaise dont les titres représentent actuellement sur le marché plus de deux cents millions.

Homme de chiffres, M. F. Leconte aime les Arts. Il a composé des ouvrages sur la gravure des pierres fines, et aussi une étude importante sur la culture du caoutchouc. Voilà des thèmes d'inspiration qui marquent une féconde variété dans l'esprit !

Autre trait à retenir : M. F. Leconte est un des fervents de la table, un gastronome artiste, une « fine gueule ». Chaque fois que j'entends qualifier quelqu'un de la sorte, ma sympathie s'épanouit. Comment peut-on ne pas être un cœur d'or quand on a le louable souci de l'estomac des autres ? A cette règle, je ne sais pas d'exception.

Mais M. F. Leconte ne s'attarde pas à table. Dès que l'idée de quelque entreprise lui vient, le voilà debout. Il groupe des collaborateurs, les stimule, les illumine, les bouscule parfois un peu pour les faire avancer plus vite, et les conduit au but, tout étourdi encore de leur victoire. Celle-ci est due, pour la plus grande part, aux qualités de cet excellent entraîneur d'hommes, de cet invincible animateur qui est en droit de demander beaucoup aux autres, puisqu'il se donne en exemple et paie de sa personne.

Paul REBOUX.

Un curieux conflit vient d'éclater à Carlsbad

Prague, 6 juin. — Un singulier conflit vient d'éclater entre les autorités locales de Carlsbad et les propriétaires de restaurants. Ces derniers se plaignent du fait que de nombreux clients prennent place dans leurs établissements sans rien consommer. Certains d'entre eux apportent même leur nourriture. Les restaurateurs décident de prévenir la clientèle par voie d'affiches que le fait d'entretenir les tables sans rien commander sera désormais puni. Les autorités locales ont jugé le ton des affiches trop menaçant et les ont interdites. Les restaurateurs ont protesté et le Conseil municipal va examiner cette curieuse affaire.

APÉRITIFS ET FRAUDEURS M. E. Barthe député de l'Hérault nous écrit...

Monsieur le Directeur,

Le journal Paris-Soir a publié des articles relatifs à la circulation et à la vente de boissons effectrées en Belgique par la maison Martini-Rossi. A cette occasion vous avez, à plusieurs reprises, cité mon nom.

Je vous serais obligé de dire que je suis entièrement étranger à cette polémique.

La Commission des Boissons de la Chambre, à la suite de protestations venues de la Belgique et de France, a ouvert une enquête. Communication a été faite, devant elle, par M. Roux, directeur général du ministère de l'Agriculture, du rapport établi par un de ses collaborateurs. La Commission a alors convoqué et entendu les directeurs des services des ministères de l'Agriculture et des Finances intéressés à la question. Elle a jugé que les faits signalés portaient un réel préjudice à la viticulture française et algérienne ; aussi, a-t-elle demandé que l'on mette fin à des pratiques abusives, de même que, un an auparavant, elle avait fait incorporer dans la loi de Finances un

